



Agence Immobilière - Consultante Immobilière - Syndic de Copropriétés

Limelette le 26 01 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION DES COPROPRIÉTAIRES DE LA
COPROPRIÉTÉ «CASERNE LOT A».**

L'an 2016, le lundi 25 janvier à 09h30, dans la salle de réunion d'Actiris, 7 rue Marché aux Poulets à 1000 Bruxelles, l'ASSOCIATION DES COPROPRIÉTAIRES DE LA COPROPRIÉTÉ «CASERNE LOT A» s'est réunie en Deuxième Assemblée Générale Statutaire suite à la convocation de la SPRL Dynamic Services, Syndic, faite par courrier en date du 4/01/2016.

La séance est ouverte à 09h30.

DÉLIBÉRATIONS

1. Vérification des présences, des procurations, droits de vote et validité de l'Assemblée:

Il est constaté que 2 Copropriétaires sur 12 sont présents ou représentés. Il est rappelé que l'Assemblée délibère valablement sur son ordre du jour quel que soit les quorums atteints puisqu'il s'agit d'une deuxième Assemblée.

2. Nomination du Président et du Secrétaire de l'Assemblée:

M. Beausillon d'Actiris est nommé Président et le Syndic Secrétaire de l'Assemblée.

3. Constat d'approbation du Procès-verbal de la dernière Assemblée:

Le PV des Assemblées du 13 01 2015 et du 04 01 2016 sont unanimement approuvés.

4. Rapport du Conseil de Copropriété:

Le rapport du Conseil de Copropriété se fait tout au long de la réunion.

5. Comptes:

5.1 Rapport du Commissaire aux comptes:

Monsieur Le Maire, Commissaire aux comptes, déclare avoir vérifié les comptes et n'a pas de remarque à formuler.

5.2 État des procédures judiciaires en cours:

Néant.

5.3 Approbation des comptes:

L'Assemblée approuve unanimement les comptes.

5.4 Décharge au Syndic, au Conseil de Copropriété et au Commissaire aux comptes:

L'Assemblée donne unanimement décharge au Syndic, au Conseil de Copropriété et au Commissaire aux comptes.

6. Travaux éventuels:

- Une ligne jaune sera tracée au niveau de la bordure du trottoir devant l'entrée garage.
- « Sortie véhicules 24h/24h – Wagen uitgang 24h/24h » sera apposé sur la porte du garage.
- Les plaques de gyproc dans le local réserve seront enlevées.
- M. Le Maire demande en privatif au niveau des ses emplacements : Parking réservé au Notaire Le Maire.

7. Mode de financement des travaux et fixation des appels de fonds courants et de fonds de réserve:

Les frais des travaux repris ci-dessus feront partie des clôtures trimestrielles.

8. Rapport d'évaluation des contrats de fournitures:

Néant.

9. Points demandés par des Copropriétaires:

Néant.

10. Nominations statutaires:

Actiris reste l'interlocuteur privilégiée du Syndic. L'Assemblée élit unanimement Monsieur Le Maire en tant que Commissaire aux comptes et le Syndic est unanimement reconduit dans ses fonctions.

11. Lecture du PV des décisions et signature de ce PV:

Fait en fin de réunion.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 10h30.